

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2026

Le 05 mars 2026, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20H, sous la présidence du Maire, M. BONNIN Etienne.

Présent(s-es) : BONNIN Etienne, ROUMY Anne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, LEFRANC Françoise, SORTELE Claudine, , GRABE Olivier, BOUETARD Loïc, DUVAL Jocelyne, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, DE L'ESPINAY François.

Procurations :

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane, METIVIER Clément (absent pour la délibération n°2026-6), PANNETIER Arnaud (absent pour la délibération n°2026-6), LE BRETON Mickaël.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Céline VACHER

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026,
- Point sur le bar tabac restaurant La Fée Malgane,
- Point sur la révision du PLU (Plan Local de l'Urbanisme)
- Divers

Délibération n° 2026-6 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026

Monsieur le Maire expose : Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est inscrit dans la loi que le procès-verbal de chaque séance de conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, signé par lui et le maire, est soumis à l'approbation du conseil municipal au commencement de la séance suivante.

Le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 12 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2026.

Point sur la bar tabac restaurant La Fée Malgane

M. le Maire rappelle que le locataire-gérant actuel est en liquidation judiciaire depuis le 19 novembre 2025. La commune de St-Maugan, propriétaire des murs et du fonds de commerce,

était jusque-là en attente du départ du locataire gérant. Le Maire informe les conseillers municipaux que l'état des lieux de sortie est prévu le 07 mars 2026.

Il conviendra ensuite de préparer les lieux à sa reprise et de rédiger un appel à candidature pour une nouvelle location-gérance de l'établissement au plus vite.

Point sur la révision du PLU

M. le Maire fait le point sur l'avancée de la révision du PLU. Il indique notamment le travail réalisé lors de la dernière réunion du 03 mars 2026 :

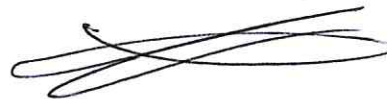
- Définition des potentialités foncières de l'enveloppe urbaine,
- Définition des enjeux du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans les domaines suivants :
 - Habitat,
 - Économie et emplois, commerces et services, tourisme,
 - Équipements,
 - Mobilités,
 - Environnement,
 - Paysage,
 - Agriculture.

Le Maire,


Etienne BONNIN



Le secrétaire de séance,


Céline VACHER